



19^e réunion annuelle

29 et 30 novembre 2021

Hôtel Terrou-Bi
Dakar, Sénégal

« Service et accès universels : un commun accessible à tous ? »

PROGRAMME

À l'invitation de l'Autorité de régulation des télécommunications et des postes (ARTP)
du Sénégal

Lundi 29 novembre 2021

11:00 Débat des dirigeants des autorités membres de Fratel
(Sur invitation uniquement)

12:00 Accueil et déjeuner

14:15 Cérémonie d'ouverture

14:30 - 17:00 Table ronde 1 - Quelles évolutions dans la définition de service et d'accès universels ?

Une grande majorité des pays membres de Fratel ont mis en place des mesures visant à garantir qu'au moins un ensemble de services reconnus comme essentiels soit mis à la disposition de tous ou de publics prioritaires, avec une qualité donnée et à des tarifs abordables. Les États membres déterminent dès lors l'approche la plus efficace et la plus adaptée pour assurer la disponibilité de ces services. Parmi ces approches, les États peuvent désigner un ou plusieurs opérateurs chargés de fournir le service ou l'accès universel et, le cas échéant, prévoir le financement d'un éventuel coût relatif à cette prestation.

Le service universel est un concept dynamique qui dépend des progrès technologiques, des attentes de la population, de la faisabilité économique, des objectifs politiques.... Certaines composantes devenues sans utilité sont supprimées tandis que de nouvelles sont introduites. Dans certains pays, la notion d'accès universel s'efface derrière celle de service universel, notamment grâce à l'amélioration de la couverture et de l'accès de la population aux services de télécommunications.

Cette table ronde, permettra d'évoquer ces notions de service et d'accès universels, l'évolution de leur définition, des services qui les constituent et de leurs caractéristiques, ainsi que les mécanismes mis en place pour en assurer la disponibilité, et leur gouvernance.

17:00 Adoption du rapport d'activité 2021 et élection du Comité de coordination 2022

20:00 Diner de gala

Mardi 30 novembre 2021

09:30 - 12:00 Table ronde 2 - Quelle place du service universel dans les politiques publiques pour favoriser la connectivité ?

L'accès à des services de télécommunications de base pour tous constitue un objectif légitime et de plus en plus essentiel. L'ouverture à la concurrence et la régulation peuvent dynamiser l'investissement en faveur de la connectivité, ainsi que certaines politiques publiques. Toutefois, l'initiative privée ne suffit pas toujours à assurer l'accès de tous à des services de télécommunications. Dès lors, l'investissement public d'une part, des mécanismes de service universel d'autre part, peuvent pallier ce manque d'initiative privée. Il convient alors de veiller à ce qu'ils ne découragent pas l'initiative privée mais contribuent à la dynamique globale d'équipement du pays en réseaux.

Lors de cette table ronde, les intervenants présenteront les principaux outils de politique publique mis en place dans leur pays qui favorisent la connectivité au bénéfice de tous. Ils évoqueront la place du mécanisme de service et accès universels dans ces politiques d'aménagement numérique du territoire.

12:00 Déjeuner

14:00-16:45 Table ronde 3 - Quelles politiques pour assurer l'abordabilité des offres, leur accessibilité ainsi que l'amélioration de l'inclusion numérique ?

L'accès au numérique par toutes et tous est devenu un enjeu fondamental pour le développement d'une société numérique inclusive dans laquelle tous les citoyens ont les moyens de participer à la vie sociale et économique du pays.

Dans le cadre des mécanismes de service universel, s'il est établi que les prix de détail ne sont pas abordables pour les consommateurs à faibles revenus ou à des besoins sociaux particuliers, les Etats peuvent prendre des mesures permettant de remédier à cette situation, via des aides ou la mise en place de tarifs spécifiques ou d'offres adaptées.

L'inclusion numérique ne se résume toutefois pas à la seule disponibilité du service universel des communications électroniques, mais recouvre des problématiques plus larges telles que l'accès aux équipements terminaux ou l'acquisition des compétences numériques fondamentales.

Cette table ronde sera ainsi l'occasion d'évoquer les mesures prises pour assurer le caractère abordable des offres, leur accessibilité ainsi que l'amélioration de l'inclusion numérique, soulignant ainsi l'importance de la composante sociale de l'objectif d'universalité, et le rôle des régulateurs en la matière.

16:45 Adoption du plan d'action 2022 de Fratel

17:00 Point sur le MASTERE en régulation de l'économie numérique (RegNum)

17:30 Discours de clôture